



COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES DU  
**VALLESPİR**



# APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT

Mise à disposition de places de stationnement vélo  
sécurisées longue durée pour l'usage des  
cyclotouristes du Vallespir

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VALLESPİR

2 avenue du Vallespir – 66400 CERET  
accueil@vallespir.com  
04 68 87 69 05

## COMMUNE DE MAUREILLAS – LAS ILLAS

14 avenue du Vallespir – 66480 MAUREILLAS – LAS  
ILLAS  
mairie-de-maureillas-las-illas@orange.fr  
04 68 87 52 52

DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES : **LUNDI 22 AVRIL 2019 A 12H00**

## SOMMAIRE

1. Présentation de l'appel à manifestation d'intérêt .....	2
2. Le cadre général .....	2
2.1. Présentation générale du Vallespir .....	2
2.2. Le contexte de la pratique cyclable sur le territoire .....	3
2.3. Le site d'implantation.....	4
3. Présentation des structures de stationnement vélo.....	6
3.1 Présentation générale .....	6
3.2 Fonctionnement de la structure.....	7
3.3 Services de la structure .....	7
4. Conditions de mise à disposition.....	8
4.1 Conditions générales .....	8
4.2 Coûts de la mise à disposition .....	9
5. Candidatures .....	10
5.1 Dossier de candidature.....	10
5.2 Remise des candidatures.....	10
5.3 Calendrier prévisionnel de mise à disposition .....	10
5.4 Sélection des candidatures.....	11
6. Renseignements .....	11

## 1. Présentation de l'appel à manifestation d'intérêt

Le présent appel à manifestation d'intérêt concerne la mise à disposition d'une structure de stationnement vélos sécurisée collective sur la commune de Maureillas – Las Illas.

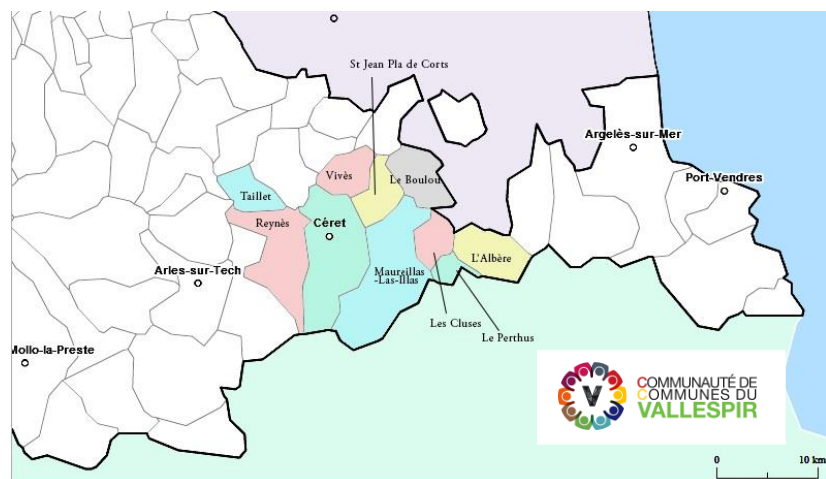
A l'issue de la sélection, les candidats retenus se verront attribuer un certain nombre d'emplacements de stationnement vélos qu'ils pourront proposer à leur clientèle.

## 2. Le cadre général

### 2.1. Présentation générale du Vallespir

La Communauté de communes du Vallespir regroupe 10 communes :

- Céret
- L'Albère
- Le Boulou
- Les Cluses
- Le Perthus
- Maureillas – Las Illas
- Reynès
- Saint Jean Pla de Corts
- Taillet
- Vivès



Située en Région Languedoc Roussillon, dans le Département des Pyrénées-Orientales, elle fait partie des périmètres du Pays Pyrénées-Méditerranée et du SCOT Littoral Sud.

La population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2019 est de 21 133 habitants, en augmentation.

L'économie y est essentiellement résidentielle, le territoire bénéficie des retombées de l'économie touristique du littoral catalan. Il est traversé par l'Autoroute A9 en direction de l'Espagne ; la dernière sortie autoroutière, la plus méridionale, est d'ailleurs en Vallespir.

**Céret**, sous-préfecture des Pyrénées-Orientales est le cœur de la Communauté de Communes ; elle a acquis une réputation culturelle internationale grâce à son histoire, à l'art en général et à la peinture en particulier. La ville dispose de nombreuses structures : maison des services publics, lycées, collège, clinique, commerces... Le tourisme y est important et de nombreuses entreprises y sont installées.

**Le Boulou** est un centre d'affaires très dynamique, avec une plateforme logistique d'envergure internationale et l'autoroute ferroviaire Le Boulou – Bettembourg. C'est aussi une ville d'eau et elle abrite aujourd'hui encore plusieurs établissements spécialisés.

**Le Perthus** est le pôle commercial transfrontalier majeur du département des Pyrénées -Orientales, qui attire chaque été environ 70.000 véhicules par jour.

### **Les Cluses, Maureillas–Las Illas, Reynés et Saint Jean Pla de Corts :**

Ces 4 communes de taille moyenne regroupent à la fois une urbanisation résidentielle, des commerces et un artisanat de proximité. La qualité de vie y est particulièrement appréciée des riverains. Des équipements touristiques y attirent le tourisme : plan d'eau aménagé, musée du liège...

**Maureillas-Las-Illas** est une commune rurale transfrontalière, caractérisée par un commerce de proximité, la présence de nombreux acteurs touristiques (hébergeurs, musée, restaurants...).

### **Taillet, Vivès, L'Albère :**

Ces 3 communes de petite taille et de montagne sont excentrées par rapport aux autres communes et les principales activités sont l'agriculture et l'élevage.

## 2.2. Le contexte de la pratique cyclable sur le territoire

Le territoire bénéficie d'une Véloroute Voie Verte de 33 km de long, qui traverse 7 des 10 communes et sert de tracé à deux grands itinéraires cyclables :

- Pirinexus<sup>1</sup> : boucle cyclable transfrontalière de 353 km entre Catalogne Nord et Sud.
- EuroVélo8<sup>2</sup> : itinéraire cyclable européen qui relie Cadix à Athènes.

Ces tracés constituent un enjeu important de développement économique et touristique.

La stratégie économique<sup>3</sup> prévoit la mise en tourisme de la Véloroute Voie Verte. Cela a donné lieu à la mise en place d'un Schéma intercommunal de Mobilité Durable<sup>4</sup>, engagé en 2013 par la Communauté de communes. L'objectif de ce travail était double :

- créer un maillage cohérent à l'échelle du territoire pour développer une nouvelle forme de tourisme,
- favoriser le recours à des modes de déplacement alternatifs à la voiture pour les habitants.

En phase de préconisations, les éléments suivants ont été définis :

- des aménagements urbains pour la pratique du vélo, notamment des stationnements,
- des aménagements d'infrastructures de différents types de voies accessibles aux cyclistes et connectées entre elles ainsi que des zones de rencontres,
- des connexions entre villages,
- différents services complémentaires en matière de sensibilisation, de communication...

La communauté de communes a engagé dès 2015 la mise en œuvre du Schéma de Mobilité Durable. Elle organise régulièrement des événements de sensibilisation et a déjà déployé 180 arceaux pour le stationnement des vélos.

---

<sup>1</sup> Pour plus d'informations : <http://www.pirinexus.cat/>

<sup>2</sup> Pour plus d'informations : <http://fr.eurovelo8.com/>

<sup>3</sup> Stratégie de développement économique et plan d'actions disponible sur le site internet de la collectivité

<sup>4</sup> Schéma de Mobilité Durable disponible sur simple demande auprès des services de la collectivité

Aujourd'hui, trois associations de pratique cyclable (VTT, vélo-route et cyclotourisme) sont présentes sur le territoire, ainsi qu'une association de promotion du tourisme à vélo, deux loueurs de vélos et un vendeur-réparateur de cycles.

La dynamique en termes de mobilité douce engagée sur le territoire a donné lieu à la création d'une offre à destination des cyclotouristes qu'ils soient amateurs, sportifs ou en famille.

Le développement d'itinéraires cyclotouristiques exige de pouvoir offrir à cette clientèle la possibilité de stocker son matériel souvent onéreux et encombrant en toute sécurité. Dans ce cadre, la nécessité de structures pour le stationnement sécurisé longue durée de vélos a été identifiée. Il s'agit donc d'accompagner les professionnels dans leur adaptation à l'accueil d'une nouvelle clientèle exigeante en plein essor en Vallespir. Le soutien de la Communauté de communes et des communes doit leur permettre de proposer rapidement et simplement des solutions adaptées aux besoins spécifiques de la clientèle à vélo.

Il s'agit d'une opération pilote qui doit permettre de développer l'attractivité touristique du territoire en répondant aux attentes de la clientèle à vélo.

### 2.3. Le site d'implantation

Maureillas – Las Illas possède une importante offre d'hébergement : 4 campings dont 1 camping municipal à l'entrée duquel sera implanté le box de stationnement (accessible librement à tous les utilisateurs), 2 hôtels et une importante offre de meublés dont certains labellisés Gîtes de France ou CléVacances. La commune dispose d'une offre de tourisme patrimonial et culturel importante, avec notamment le musée du liège au cœur du village et une chapelle classée (Saint Martin de Fenollars).

Bénéficiant d'un lieu d'information touristique, le village est situé à proximité immédiate de la ville de Céret, renommée pour son Musée d'Art Moderne et de ses nombreux sites culturels. Il est également à proximité immédiate de la station classée de tourisme du Boulou, son casino et son centre thermal. La clientèle des hébergeurs est une clientèle d'arrière-pays, plutôt aisée, sensible aux questions environnementales et pratiquant des activités de pleine nature.

La commune est traversée par Pirinexus et l'EuroVélo8, et développe des itinéraires cyclotouristiques thématiques en partenariat avec des communes de Catalogne Nord et Sud, et des professionnels du tourisme.

L'enjeu de l'implantation de structure de stationnement couverte et sécurisée pour les vélos réside dans l'amélioration des conditions d'accueil des clients des prestataires d'hébergement touristique du village. Il a été identifié un besoin des hébergeurs pour une solution professionnelle et partagée de stationnement des vélos de leur clientèle. Les professionnels du tourisme souhaitent améliorer l'image et la qualité des services offerts mais ne disposent pas forcément de l'espace suffisant ou des ressources financières à cet effet. D'autre part, la collectivité souhaite favoriser les offres de déplacements doux (il existe plusieurs loueurs de vélos en Vallespir) et le box sera un relais de communication et de services touristiques.



Plan de situation





*Vue de l'emplacement prévu pour la structure sécurisée de stationnement vélos, au niveau de l'aire de camping-car du camping El Tourou.*

### 3. Présentation des structures de stationnement vélo

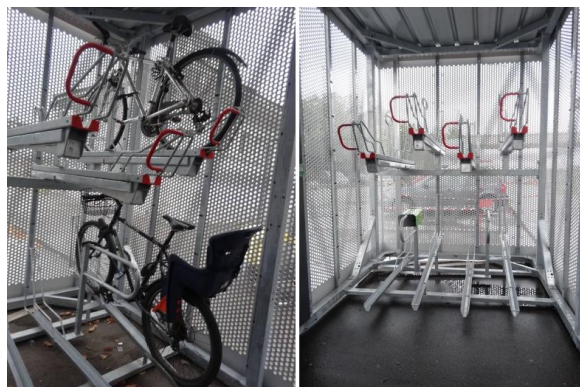
#### 3.1 Présentation générale

La structure comporte 20 places de stationnement vélos. Il s'agit d'un abri fermé, dont l'accès se fait à l'aide d'un digicode. Chaque place de stationnement est numérotée et équipée d'un branchement pour la recharge de vélo à assistance électrique.

L'abris est exclusivement destiné au stationnement de vélos.



*Vue extérieure type de la structure de stationnement vélos sécurisée proposée*



*Vues intérieures types de la structure de stationnement vélos sécurisée proposée*

### 3.2 Fonctionnement de la structure

Chaque gestionnaire aura un code spécifique lui permettant d'accéder à la structure. Il aura également un nombre de places attribuées et numérotées. Les gestionnaires devront donc indiquer à leur(s) client(s) le ou les numéro(s) de place à utiliser.

Tous les gestionnaires partageront donc le même abri, par contre, les places de stationnement à l'intérieur de la structure seront spécifiques à chaque gestionnaire.

### 3.3 Services de la structure

La structure propose :

- 20 places de stationnement pour vélo sécurisées et numérotées
- La sécurisation individuelle du vélo à l'aide de l'antivol personnel de l'utilisateur, pour chaque emplacement



- La possibilité de recharger un vélo à assistance électrique, tout en sécurisant la batterie, pour chaque emplacement. La sécurisation de la batterie se faisant à l'aide d'un cadenas à code intégré au boîtier.





- La possibilité de vérifier la pression des pneus et de les regonfler si nécessaire



- La possibilité de procéder à de petites réparations courantes et réglages pour les usagers grâce à un totem équipé de petits outils couramment utilisés pour les vélos



## 4. Conditions de mise à disposition

### 4.1 Conditions générales

Les gestionnaires qui bénéficieront de places de stationnement dans la structure ne pourront pas facturer à leur clientèle le service de stationnement dans la structure. Ils devront impérativement proposer ce service gratuitement.

Les places allouées aux gestionnaires ne pourront être utilisées que pour une mise à disposition de leur clientèle. Les places ne peuvent être occupées que par les vélos appartenant à la clientèle du gestionnaire le temps de leur séjour ou par les vélos loués par le gestionnaire à sa clientèle. Les places ne peuvent en aucun cas être utilisées à titre de stockage des vélos appartenant au gestionnaire.

Les gestionnaires devront une fois par année civile, avant le 31 décembre de chaque année, communiquer à la Communauté de Communes du Vallespir les données permettant le suivi de l'utilisation de la structure, à savoir : le nombre de jours durant lesquels la structure a accueilli des vélos, ainsi que le nombre de vélos accueillis par jour.

A compter de la date de mise à disposition des places de stationnement dans la structure, les gestionnaires devront contracter les assurances nécessaires en termes de responsabilité civile et informer leur clientèle des conditions d'utilisation de la structure. Ils veilleront notamment à informer les usagers que le propriétaire du matériel déposé dans la structure en reste responsable.

Les gestionnaires devront participer aux frais liés à la structure (électricité, assurances, entretien, maintenance), qui seront calculés par place de stationnement. Ces frais seront réévalués chaque année si la différence entre les frais réels et prévisionnels excède 10%.

La mise à disposition se fera pour un délai d'un an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction. A l'issue d'un délai de 3 ans, la collectivité proposera un nouvel appel à manifestation d'intérêt.

Le nombre de places allouées à chaque gestionnaire est fixe pour chaque année et ne peut être remis en question, sauf cessation d'activité. Par contre il pourra être révisé chaque année, en fonction des besoins et de la disponibilité en termes de places.

La collectivité se réserve le droit d'augmenter le nombre de places allouées en cours d'années si des places sont disponibles, avec l'accord du gestionnaire concerné.

#### 4.2 Coûts de la mise à disposition

Le gestionnaire devra s'acquitter d'une redevance annuelle équivalente aux coûts annuels d'entretien et de fonctionnement de la structure. Ces coûts annuels sont évalués comme suit pour l'ensemble de la structure :

- Electricité : 300 €
- Assurances : 100 €
- Entretien : 800 €
- Maintenance : 300 €

Chaque gestionnaire bénéficiant de places de stationnement participera au financement des coûts annuels d'entretien et de fonctionnement en fonction du nombre de places de stationnement dans la structure dont il bénéficiera.

La redevance annuelle à acquitter par place de stationnement est de 75 € par an.

## 5. Candidatures

### 5.1 Dossier de candidature

Les dossiers de candidature devront impérativement comprendre les pièces suivantes :

- Nom, prénom et coordonnées (adresse postale, mail, téléphone) du responsable légal de l'entreprise candidatant au présent appel à manifestation d'intérêt.
- Une note présentant les activités de l'entreprise candidatant au présent appel à manifestation d'intérêt.
- Si l'adresse de l'établissement pour laquelle la candidature est proposée est différente de celle du siège de l'entreprise, l'adresse où se situe l'établissement, ainsi qu'un justificatif d'adresse.
- Un extrait k-bis
- Le nombre de places de stationnement vélo souhaitées à l'intérieur de la structure
- Une note présentant les services déjà proposés ou envisagés pour l'accueil de cyclotouristes

En cas de dossier incomplet, le complément des pièces manquantes ou d'informations pourra être demandé par mail, les candidats auront alors un délai de 3 jours pour compléter leur candidature.

### 5.2 Remise des candidatures

Les candidats devront déposer leur candidature en Mairie de Maureillas – Las Illas, soit en personne, soit par courrier.

En cas d'envoi par courrier de la candidature, le candidat devra s'assurer de la réception de son dossier en Mairie avant la date et l'heure limite.

La date limite de réception des candidatures est fixée au **Lundi 22 avril 2019 à 12h00.**

### 5.3 Calendrier prévisionnel de mise à disposition

- Appel à manifestation d'intérêt : du 3 avril au 22 avril 2019
- Sélection des candidatures : du 22 avril au 17 mai 2019
- Signature de la convention et mise à disposition des places de stationnement : à partir du 20 mai 2019

## 5.4 Sélection des candidatures

Le nombre de places sera attribué en fonction du nombre de places demandées par le candidat et du nombre de demande dans le cadre du présent appel à manifestation d'intérêt.

Les places seront attribuées selon l'ordre de priorité suivant :

- Hébergeurs (camping, gîtes et meublés) proposant des hébergements sur la commune de Maureillas – las Illas
- Loueurs de vélos souhaitant proposer la location de vélos sur la commune de Maureillas – Las Illas
- Restaurateurs et sites touristiques sur la commune de Maureillas – Illas
- Débits de boissons sur la commune de Maureillas – Las Illas
- Hébergeurs (camping, gîtes et meublés) proposant des hébergements sur d'autres communes du Vallespir
- Loueurs de vélos souhaitant proposer la location de vélos sur d'autres communes du Vallespir

## 6. Renseignements

Renseignements complémentaires auprès de :

Odessa ROITG

Communauté de Communes du Vallespir

[developpementdurable@vallespir.com](mailto:developpementdurable@vallespir.com)

04 68 87 69 05